

RUBRIQUE 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: EVEREST® 2.0 HERBICIDE
Autres moyens d'identification	: EPA Reg. No 66330-391 PMRA Reg. No. 30342

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience North America LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513 – USA

Arysta LifeScience
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, Ontario
N1K 1E4

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure Calls (PROSAR): +1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)
Spill Calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification GHS**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B H320

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS**

Mention d'avertissement (GHS)	: Attention
Mentions de danger (GHS)	: H320 - Provoque une irritation oculaire
Conseils de prudence (GHS)	: P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

3% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Oral)
3,13% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Dermal)
3,13% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Flucarbazone sodium (Constituant principal)	(n° CAS) 181274-17-9	35	Non classé
Cloquintocet-mexyl	(n° CAS) 99607-70-2	7,5	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Alcohols, C12-15, ethoxylated	(n° CAS) 68131-39-5	0,5 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
5-methoxy-4-methyl-2,4-dihydro-3H-1,2,4-triazol-3-one	(n° CAS) 135302-13-5	0,13	Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : A fortes concentrations : Une irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une irritation oculaire.
- Symptômes/lésions après ingestion : Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si ingéré en grandes quantités initiales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Balayer ou pelleter dans des conteneurs appropriés. Éviter de générer de la poussière.

Procédés de nettoyage : Après la reprise, rincez la zone avec de l'eau. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Ne pas stocker à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Produits incompatibles : Aucun connu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EVEREST® 2.0 HERBICIDE	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
5-methoxy-4-methyl-2,4-dihydro-3H-1,2,4-triazol-3-one (135302-13-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: doux characteristic
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,5 - 8,5
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,197 g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 750 - 1000 cP

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables	: Contact avec la peau et les yeux; Inhalation
Toxicité aiguë	: Non classé

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,08 mg/l/4h
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,13 mg/l/4h
5-methoxy-4-methyl-2,4-dihydro-3H-1,2,4-triazol-3-one (135302-13-5)	
DL50 orale rat	> 2500 mg/kg
Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)	
DL50 orale rat	375 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2500 mg/kg
ATE US (voie orale)	375,000 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	2500,000 mg/kg de poids corporel
Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,935 mg/l/4h
ATE US (gaz)	700,000 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	3,000 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	0,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Légèrement irritant pour la peau)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé. (Chez le cobaye, aucune réaction de sensibilisation n'a été mise en évidence)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: A fortes concentrations : Une irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une irritation oculaire.
Symptômes/lésions après ingestion	: Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si ingéré en grandes quantités initiales.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
CL50 poisson 1	> 96,7 mg/l 96 h oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques 1	6,4 mg/l 96 h green algae
CE50 Daphnie 1	38,8 mg/l 48 h
CL50 poissons 2	> 99,3 mg/l 96 h bluehill
5-methoxy-4-methyl-2,4-dihydro-3H-1,2,4-triazol-3-one (135302-13-5)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)	
CL50 poisson 1	0,59 mg/l 96 h Pleuronectes platessa
Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)	
CL50 poisson 1	> 0,97 ppm 96 h Rainbow trout
CE50 Daphnie 1	> 0,82 ppm 48 h
NOEC (aigu)	3,74 mg/l

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

12.2. Persistance et dégradabilité

EVEREST® 2.0 HERBICIDE	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EVEREST® 2.0 HERBICIDE	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3 (estimated)
Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	877

12.4. Mobilité dans le sol

EVEREST® 2.0 HERBICIDE	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
Mobilité dans le sol	mobile in soil; Koc = 36 (estimated)

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. L'élimination par incinération est recommandée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

TDG

Non réglementé

Transport maritime

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9



Polluant marin : Oui

N° ONU (IMDG) : 3082

Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cloquintocet-mexyl), 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

EmS-No. (Incendie) : F-A

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

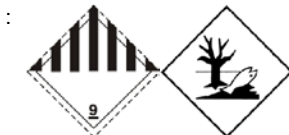
conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

EmS-No. (Déversement) : S-F

Transport aérien

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9



Polluant marin : Oui

N° ONU (IATA) : 3082

Description document de transport (IATA) : UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Cloquintocet-mexyl), 9, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Classe (IATA) : 9 - Miscellaneous Dangerous Goods

Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ce produit ou le mélange ne contient pas de produits chimiques produits chimiques toxiques ou supérieure à la concentration de minimis applicable tel que spécifié dans la norme 40 CFR §372.38 (a) sous réserve des exigences de déclaration de la section 313 du titre III du Superfund Amendments et Reauthorization Act of 1986 et 40 CFR Part 372.

Flucarbazone sodium (181274-17-9)

EPA TSCA Regulatory Flag

Exempté du TSCA règlement en vertu du paragraphe FIFRA 3 (2) (B) (ii) lorsqu'il est utilisé en tant que pesticide

Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)

EPA TSCA Regulatory Flag

XU - XU - indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Reporting Rule, i.e, Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(C)).

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Flucarbazone sodium (181274-17-9)

Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire

5-methoxy-4-methyl-2,4-dihydro-3H-1,2,4-triazol-3-one (135302-13-5)

Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)

Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)

Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire

Réglementations UE

Flucarbazone sodium (181274-17-9)

Non inscrit sur les EINECS d'inventaire CEE (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

5-methoxy-4-methyl-2,4-dihydro-3H-1,2,4-triazol-3-one (135302-13-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Flucarbazone sodium (181274-17-9)

Non inscrit sur la Liste des Substances non nationales (NDSL)

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Alcohols, C12-15, ethoxylated (68131-39-5)

Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)

Cloquintocet-mexyl (99607-70-2)

Non inscrit sur la Liste des Substances non nationales (NDSL)

15.3. Les réglementations américaines

California Proposition 65 - Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'état de Californie pour causer des dommages cancer, de développement et / ou de reproduction

15.4. US EPA - FIFRA Regulations

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'EPA (agence de protection de l'environnement aux États-Unis) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de sécurité (FDS) et les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements sur les dangers sur l'étiquette phytosanitaire sont reproduits ci-dessous. L'étiquette phytosanitaire comporte également d'autres renseignements importants, y compris un mode d'emploi.

Mention d'avertissement (FIFRA)

: MISE EN GARDE.

Mentions de danger (FIFRA)

: Nocif en cas d'absorption par la peau.

Provoque une irritation modérée des yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Dangers pour l'environnement

: Ne pas appliquer directement à l'eau ou dans des zones où une eau de surface est présente ou des zones intertidales sous la laisse moyenne de haute mer. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent une dérive hors des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Ne pas laisser des pulvérisations dériver sur des plantes adjacentes désirables.

Dangers physiques ou chimiques

: Aucun

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision

: 05/19/2016

Sources des données

: European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at

<http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations

: Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H320	Provoque une irritation oculaire
H331	Toxique par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes:

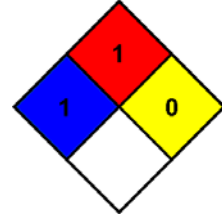
	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act

EVEREST® 2.0 HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

- Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Indications de changement:
Propriétés physiques et chimiques.

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC.
6077 Frantz Rd
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit